

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	62 (1989)
Heft:	3
Artikel:	Le concours moyen de promotion de l'architecture
Autor:	Dresco, J.-P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-128975

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

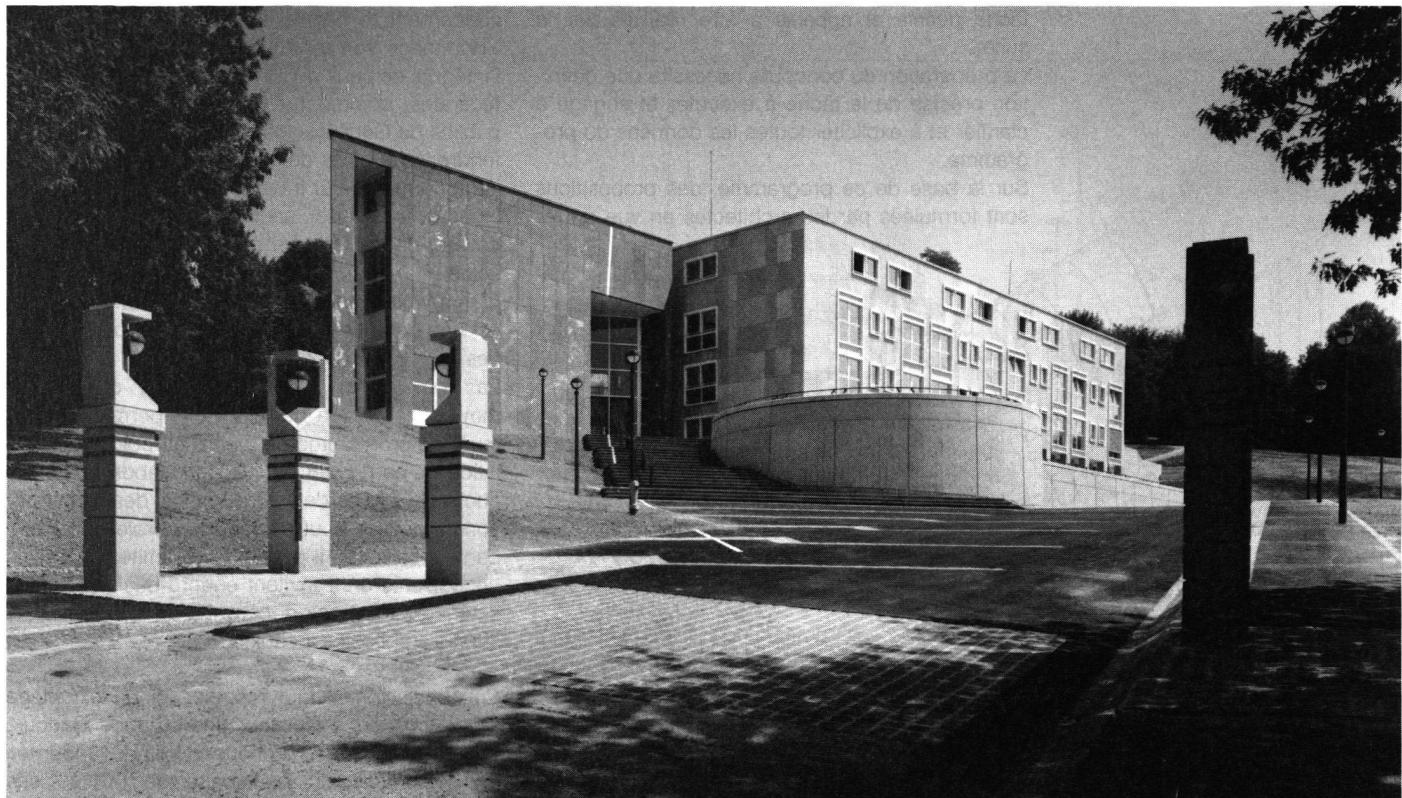
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONCOURS, MOYEN DE PROMOTION DE L'ARCHITECTURE

L'expérience vaudoise

Ce thème a déjà fait l'objet de nombreuses études qui ont analysé tous les aspects théoriques de la question. Parmi les approches récentes, je retiens celle de M. Richard Quincerot, architecte à Genève, qui, dans un mémoire remarquable, a dis-

officielle, faisant suite à un concours d'architecture. Et là apparaît l'une des premières qualités du concours, à savoir le côté démocratique que représente le choix d'un architecte (et ainsi d'une architecture) par un processus de confrontations



Tribunal cantonal à Lausanne
(à l'Hermitage).
E. Musy et P. Vallotton, architectes.
(Photos F. Bertin, Grandvaux.)



séquemment les tenants et les aboutissants des concours d'architecture.

Traiter ce sujet de manière théorique me paraît donc vain; en revanche, quelques réflexions sur l'évolution de l'architecture dans le canton de Vaud me semble apporter quelques arguments concrets en faveur des concours comme moyen de promotion de l'architecture.

Il est de notoriété d'observateur avisé que le canton de Vaud n'est pas la terre promise de l'architecture. Région richement paysanne et peu urbaine, elle apprécie et pratique la littérature, la musique, le théâtre, mais se méfie de l'invention formelle. Depuis la dernière guerre, quelques architectes font exception, mais la production générale reste terne, souvent médiocre, toujours prudente. Les grands mouvements architecturaux se brisent sur la tranquille assurance «qu'il n'y en a point comme nous» et que l'innovation échauffe le sang et fait tourner le lait.

Mais, avec le temps et beaucoup d'opiniâtreté, les idées nouvelles circulent, se font peu à peu connaître, et parfois se concrétisent en commande

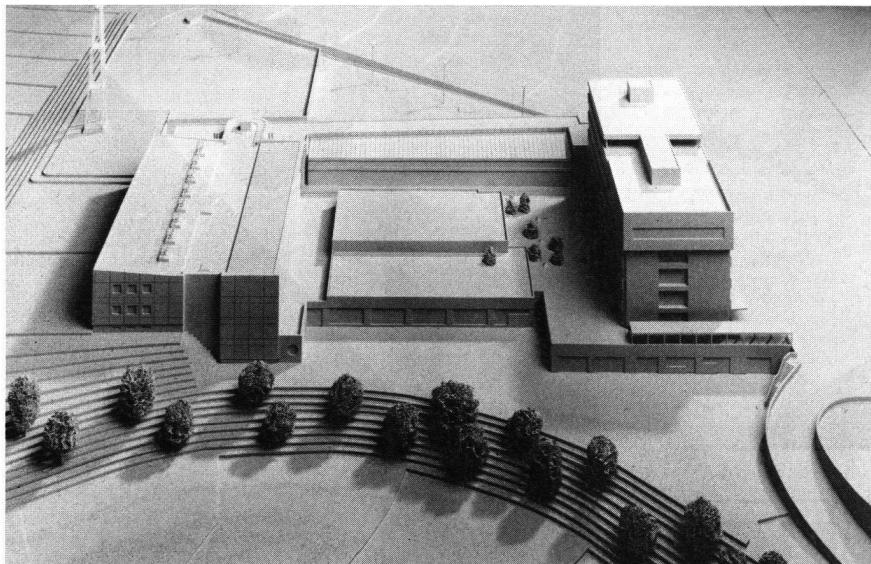
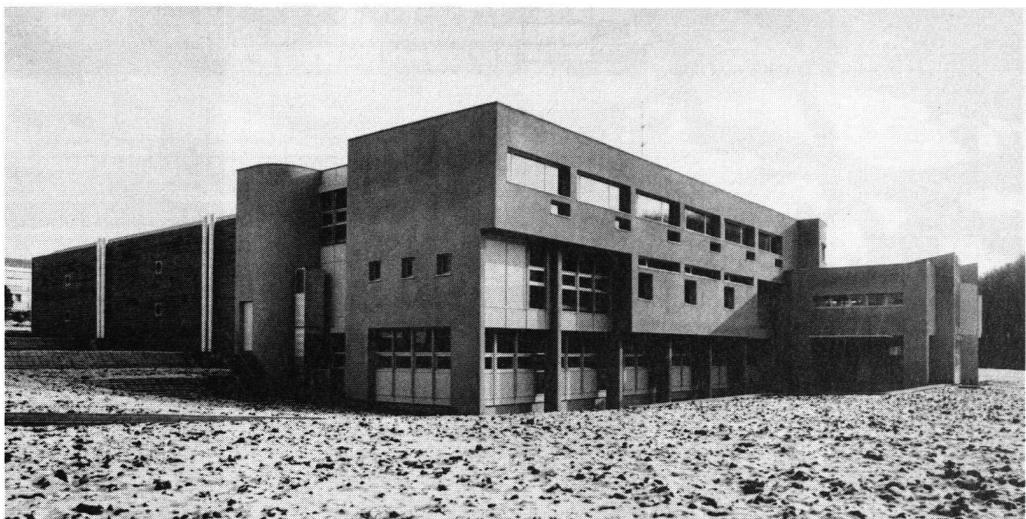
d'idées où le meilleur doit nécessairement émerger. La prudence vaudoise se plaît à reconnaître l'effort fourni et le résultat obtenu par un processus rassurant dont le produit devient ainsi défendable. Tout se passe comme si ce phénomène de groupe, sanctifié par des règles immuables et professionnelles, exorcisait l'individualisme fondamental du projet sortant des sentiers battus.

Survient ensuite une réaction en chaîne qui fait que des personnes, même peu intéressées aux choses de l'architecture, prennent la défense d'une idée nouvelle qui doit être bonne puisqu'elle est l'aboutissement d'un combat régulier.

L'effet d'enchaînement est d'autant plus marqué qu'il est amorcé par des personnalités reconnues. En ce qui concerne les constructions cantonales (qui ne jouissent évidemment d'aucun monopole), nous avons eu la chance, cette dernière décennie, de travailler pour des conseillers d'Etat conscients du rôle exemplaire que se devaient de jouer les réalisations publiques. Les résultats de plusieurs concours leur ont fourni l'occasion de matérialiser ces principes.

On ne doit pas ignorer non plus que la conscience des responsables politiques ne s'obtient que par la démonstration, que le travail préparatoire est sérieux et que les résultats sont réalisables dans de bonnes conditions. Nouveauté, recher-

*Archives cantonales
à Chavannes-près-Renens.
G.-E. Collomb, M.-H. Collomb,
P. Vogel, architectes.
(Photo Erling Mandelmann, Pully.)*



*Bâtiment d'état-major
de la police cantonale
au Mont-sur-Lausanne.
Maquette du projet lauréat.
D. Ith, P. Gamponi, S. Link,
L.T. Nguyen, architectes.
(Photo F. Bertin, Grandvaux.)*

che formelle, d'accord, mais qu'elle réponde à l'usage pour lequel elle est réalisée et que les devis soient tenus.

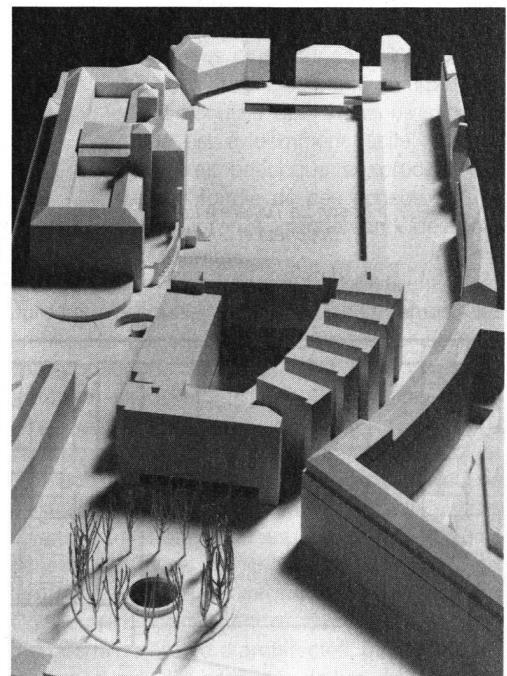
Le démarrage de cette prise de conscience fut certainement plus lent dans le canton de Vaud que dans d'autres régions de Suisse; mais le mouvement est lancé et il s'agit de tout faire pour en éviter l'inversion.

Le recul que représentent quinze ans d'activités dans ce domaine me permet de constater une évolution favorable où les concours ont joué un rôle déterminant.

Notre premier concours fut un semi-échec, puisque le Conseil d'Etat ne suivit pas les recommandations du jury et mandata pour exécution l'auteur du deuxième prix. Notre inexpérience ne nous avait pas permis d'éviter une scission du jury, où les représentants des utilisateurs surent mieux que les architectes faire valoir leurs arguments et surtout leur crainte devant un premier prix novateur.

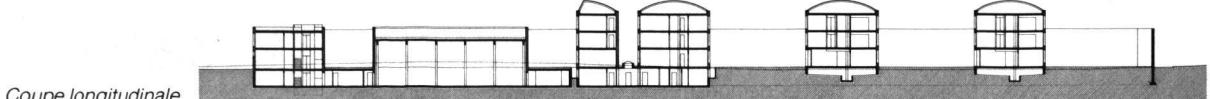
La pratique de nombreux jurys m'a peu à peu fait comprendre le rôle complexe que joue ce groupe

parfois hétéroclite de personnes; au cours de ces débats, les architectes ont le devoir, tout d'abord, d'informer longuement les non-professionnels de l'équipe, de leur traduire la matière présentée sous forme de dessins souvent difficiles à com-

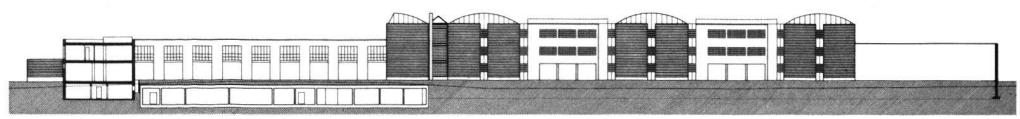


*Bâtiment administratif Riponne-Tunnel, Lausanne.
Maquette du projet lauréat. L. Snozzi, architecte.
(Photo F. Bertin, Grandvaux.)*

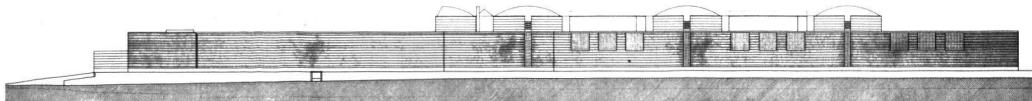
prendre. Il s'agit ensuite de faire ressortir, par une critique fouillée, compréhensible et aussi objective que possible, les défauts et les qualités des projets rendus. C'est dans cette phase des discussions que les architectes du jury, et notamment son président, peuvent faire écarter les propositions médiocres, celles qui passent sans mal à travers les grilles d'appréciations, pour mettre en valeur les projets porteurs d'idées novatrices,



Coupe longitudinale.



Façade sud cour.



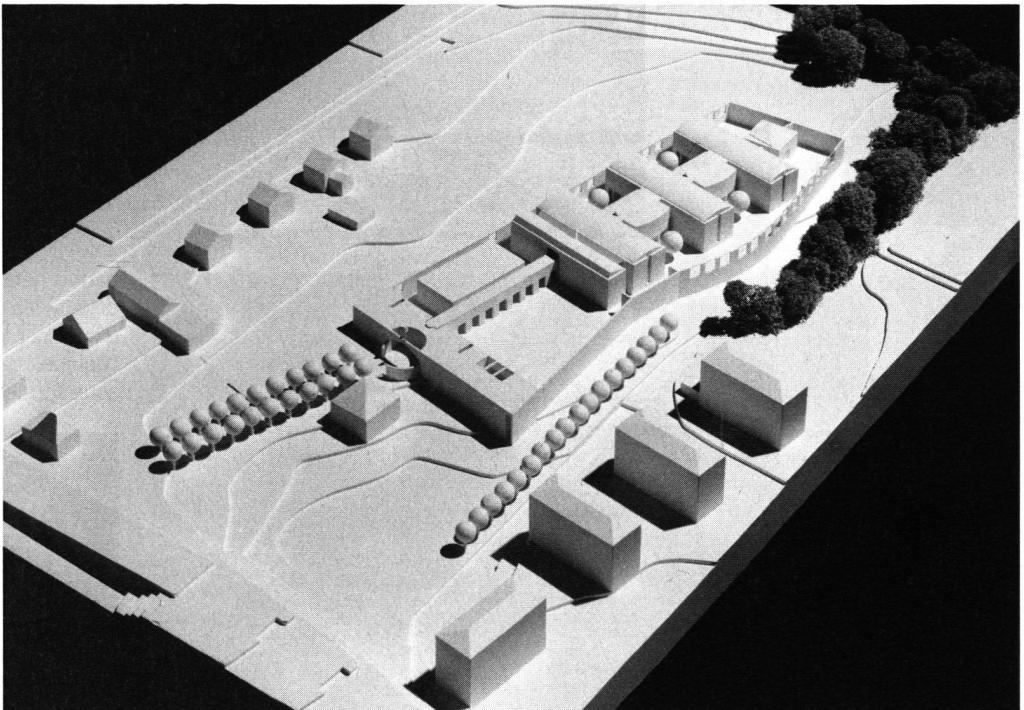
Enceinte sud.



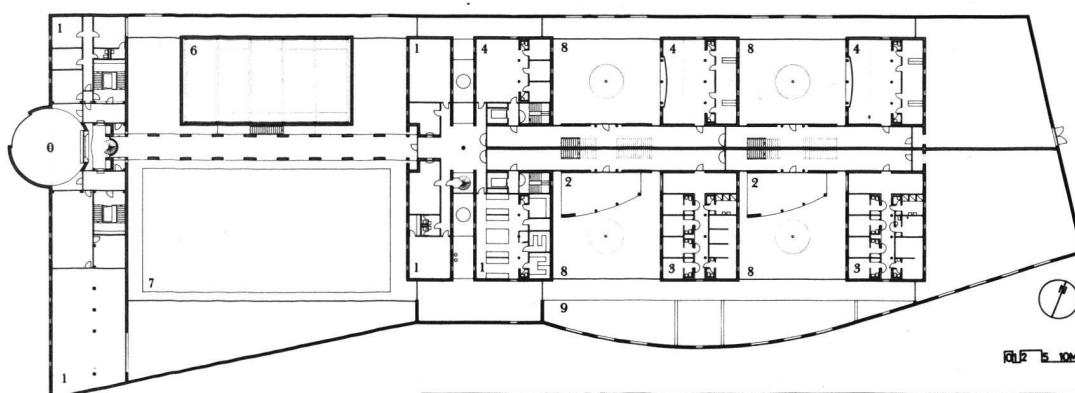
Cour nord.



Cour sud.



Prison La Tuilière à Lonay.
F. Boschetti et I. Kolecek,
architectes.
(Photo H. Germond, Lausanne.)



Niveau 0.

0 ENTREE
1 LOCAUX ET SERVICES COMMUNS
2 SECTEUR PREV. ET EXEC. PEINE FEMMES
3 SECTEUR CELLULAIRE FEMMES
4 SECTEUR PREV. HOMMES
5 SECTEUR CELLULAIRE HOMMES
6 SALLE DE SPORT
7 TERRAIN DE SPORT
8 COUR
9 JARDIN POTAGER



Niveau 1.

qui renouvellent le sujet et remettent en question les *a priori* du domaine traité.

Quelque dix ans après cette expérience malheureuse et après plusieurs premiers prix de concours exécutés, un jury unanime obtenait l'appui

Le concours est ainsi devenu un exercice à la mode, adopté bien sûr par le canton, les communes, des associations et même par des promoteurs privés. Tous n'aboutissent pas à des résultats concrets, et il est regrettable de dénombrer

Bâtiment administratif de la Pontaise, Lausanne.
J.-B. Ferrari, architecte.
(Photos F. Bertin, Grandvaux.)



Façade sud avec nouvelle entrée.



La nouvelle structure porteuse.

complet du Conseil d'Etat et une extraordinaire approbation du Grand Conseil pour un projet qui pourtant faisait scandale auprès de nombreux architectes. La situation était devenue à ce point paradoxale que ces architectes récalcitrants étaient considérés par des députés comme des empêcheurs d'architecture moderne. Ce bel enthousiasme était encore attisé par les médias qui trouvent leur compte dans ces grands remue-ments d'idées. On pourrait presque dire que le concours dont émerge une polémique est le meilleur moyen de promotion, car il provoque enfin une discussion élargie sur l'architecture! Malheureusement, il entraîne aussi des séquelles dont les effets à terme sont peu mesurables.

ces dernières années plusieurs cas où les efforts considérables des organisateurs comme des concurrents ont abouti à des situations sans issue. La critique est évidemment facile, mais la profession gagnerait beaucoup en procédant à une analyse approfondie de ces échecs, ce qui permettrait d'améliorer le «rendement» des concours d'architecture.

Les occasions de participer se multiplient et les bureaux s'essoufflent depuis quelque temps. Des architectes qui ont réussi à faire passer de nouvelles conceptions en participant et en gagnant les concours ouverts, les boudent parfois, préfèrent les délices de l'invitation ou même de la commande directe. Je ne peux évidemment pas prétendre que cette saturation aura pour effet une baisse de la qualité architecturale, mais je suis en revanche persuadé que l'apparition, ces dernières années, d'œuvres architecturales de qualité, est le produit direct ou indirect de concours réussis. On pourrait donc craindre que la désaffection d'un certain nombre d'architectes, qui ont été les «locomotives» des concours de ces dix dernières années, émoussent la dynamique de progrès architectural qu'ils ont eux-mêmes forgée. Mais les générations se suivent, et de jeunes architectes réalisent le discours architectural que représente chaque concours. J'ai l'intime conviction que ce renouvellement des talents trouve dans l'exercice du concours les forces de progression qui représentent la meilleure promotion de l'architecture.

L'architecte cantonal de l'Etat de Vaud
J.-P. Dresco

Texte tiré d'une communication donnée lors d'un colloque de la FAS, le 13 novembre 1987.